



Litiges

Nous avons gagné...

Bien vérifier les livraisons à domicile



M L.J a commandé un récupérateur d'eau d'une valeur de 269 € chez Leroy Merlin. Après la livraison et en déballant, il s'aperçoit qu'il y a un trou d'un diamètre de 5 cm en plein milieu qui était masqué par l'emballage. Contacté par notre adhérent, Leroy Merlin précisait que le fabricant ne pouvait pas prendre en charge car il n'y a aucune réserve sur le bon du transporteur.

Nous sommes intervenus auprès de LEROY MERLIN qui nous précisé qu'à l'ouverture du colis si le client se rend compte que le produit est abîmé, il a alors 72H à compter de la réception du colis pour le signaler directement adressé au transporteur.

Suite à de nombreux échanges afin de trouver un arrangement pour aider le client, LEROY MERLIN avait proposé 20% de remise sur un modèle présent en stock en magasin afin de pouvoir contrôler la marchandise.

Après une nouvelle intervention de notre part auprès de LEROY MERLIN, le consommateur nous a répondu : « *Bonjour, Leroy Merlin m'a proposé un geste non négligeable sur un récupérateur de leur stock. J'ai décidé de l'accepter et je considère donc que le dossier est clos. Je tenais à vous remercier pour l'aide que vous m'avez apportée.* »